



Compte-rendu du CTMESR du 14 avril 2015

Présidence : Mme Catherine GAUDY (DGRH du ministère).

Délégation de l'UNSA Education :

Stéphane LEYMARIE (Sup'Recherche-UNSA), Martine SAMAMA (UNSA-ITRF-Bi.O), Karim MEKHNECHE (A&i-UNSA), Christine ROLAND-LÉVY (Sup'Recherche-UNSA).

Déclarations préalables

Au nom de l'UNSA Éducation, une déclaration est lue par Stéphane LEYMARIE (cf. annexe 1).

Suite aux déclarations des représentants du personnel, la directrice générale répond sur plusieurs points sans revenir sur les aspects de portée politique. Face à notre interpellation sur le communiqué de la CPU proposant le démembrement de la DGRH, elle précise que la ministre a rappelé dans une déclaration publique (vœux aux personnels de l'administration centrale) son attachement au respect scrupuleux des règlements et statuts nationaux et donc au maintien d'une DGRH correspondant à son périmètre actuel.

Concernant la question des moyens aux universités, elle explique que les expertises nécessaires à la mobilisation des fonds de roulement ayant pris plus de temps que prévu, ils seront présentés par la DGESIP le 27 avril, lors d'un CNESER exceptionnel¹.

Sur le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), la directrice générale rappelle qu'il est porté par la Fonction publique et qu'un calendrier d'adhésion a été fixé. Elle affirme qu'il n'y a pas de volonté de la part de la DGRH de court-circuiter quoi que ce soit.

Un vœu est présenté par la FSU pour que les spécificités des corps de catégorie A+ soient prises en compte dans les négociations PPCR en cours (FO et la CGT s'abstiennent, les autres votent pour).

¹ Conformément à la demande exprimée par Sup'Recherche-UNSA (cf. communiqué du 9/03/2015).

Les travaux débutent après avoir désigné une secrétaire adjointe de séance et après un rapide examen des procès verbaux des précédents Comités techniques. Suite aux remarques des organisations syndicales, la DGRH s'engage à progresser pour que le PV de chaque CT soit disponible le plus tôt possible, idéalement pour la séance qui suit.

Deux projets de textes sont portés à l'ordre du jour (règlement intérieur et exercice du droit syndical). Points d'information : bilan social, politique indemnitaire Biatss, fiche métier correspondant handicap.

Règlement intérieur du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

25 amendements ont été soumis et sont examinés. La plupart portent sur les modalités de convocation (calendrier, délai) et sur la possibilité donnée aux suppléants de siéger et de participer aux débats. S'il n'est pas toujours possible de modifier le texte en ce sens, la DGRH s'engage à ce que l'on continue à fonctionner comme auparavant. Les suppléants seront invités en même temps que les titulaires, ils pourront siéger et participer aux débats.

Vote pour le texte non amendé : 5 POUR (3 CFDT, 2 UNSA).

Projet de décret relatif à l'exercice du droit syndical au MENESR

Au nom de l'UNSA Éducation, une déclaration est lue par Martine SAMAMA (cf. annexe 2).

Ce texte sera soumis au CTMEN du 16 avril. Le DGRH-adjoint (M. Brice LANNAUD) l'introduit en précisant qu'il s'agit d'une adaptation à la situation particulière du MENESR (existence de deux CT). Il prévoit que la période pendant laquelle sont attribués les moyens est l'année scolaire. Le texte prévoit comment calculer et répartir les moyens sur la base cumulée des électeurs au CTMEN et au CTMESR. Un premier calcul s'opère sur le contingent global puis s'appliquent ensuite les règles de représentativité. L'ensemble représente une dotation fongible.

Il précise que dans le cas où le contingent global est inférieur au précédent, un arrêté peut maintenir le volume de temps syndical.

La directrice générale déclare : « même si le texte ne le précise pas, la DGRH a bien l'intention (et le ministère aussi) de prendre un tel arrêté dès la sortie du décret ». C'est un engagement à horizon de la rentrée prochaine.

Examen des amendements :

Art. 1 :

CFDT (les amendements 1 à 4 ont le même objet) : veut que les crédits temps soient calculés séparément ; puis mise en cohérence des articles suivants.

Votes : 2 abstentions (UNSA) ; tous les autres POUR.

Sud : amendements identiques (ou presque) : votes idem.

FO : amendements identiques (ou presque) : votes idem.

CGT : veut 3 contingents (dont 1 spécifique EPST).
Votes : 1 abst. (FSU) ; UNSA, SNPTES, CFDT (CONTRE) ; les autres POUR.

Art. 2 :
CGT : mise en cohérence avec leur amendement précédent (3 contingents).
Voté en même temps (voir supra).

Art. 3 :
FO : « pour la durée du mandat » plutôt que « pour un an renouvelable » ;
Vote : 2 abst. (CFDT), les autres POUR
FSU et CGT : « décide » au lieu de « peut décider ». N'a pas été mis au vote.
SGEN (+ un adt similaire de la FSU) : **maintiendra** les droits à un niveau **au moins égal** ;
Votes : Pour (SNPTES, UNSA, SGEN, FSU, CGT) ; Abst. (FO, SUD).

Vote du texte dans sa version initiale (la DGRH ne retient aucun amendement) :

5 abstentions (SNPTES, UNSA), les autres CONTRE.

D. Gaudy proposera peut-être une phrase à réintégrer dans l'article 2 pour garantir la fongibilité. Elle se réengage sur le maintien des 2500 ETP de décharges (dotation identique à celle des élections précédentes).

Le CTMESR est levé à 18h45. Les points d'information sont renvoyés.

ANNEXES (pages suivantes) :

1. Déclaration générale préalable de la délégation UNSA Éducation
2. Déclaration spécifique sur les moyens syndicaux

Compte rendu établi par Stéphane LEYMARIE (15/04/2015).

CTMESR du 14 avril 2015

Déclaration générale de l'UNSA Éducation

Lors des élections professionnelles du 4 décembre 2014, l'UNSA est la seule organisation syndicale qui a progressé en voix et en pourcentage dans les 3 versants de la Fonction publique. Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, l'UNSA Éducation se félicite de l'obtention de ses 2 sièges au Comité technique ministériel malgré un contexte difficile. Mais ces bons résultats, en même temps qu'ils nous réjouissent, nous renvoient à la responsabilité qui est la nôtre dans l'exercice de nos mandats ainsi qu'au sens de notre engagement.

Ces résultats nous obligent, tout d'abord vis-à-vis de nos mandants, ce qui est bien la moindre des choses pour une organisation syndicale, mais aussi, plus largement, vis-à-vis de la société dans son ensemble qui vit actuellement une période trouble.

Les 7, 8 et 9 janvier 2015, la France a vécu l'impensable. Des journalistes, des dessinateurs, des policiers, des français de confession juive ont été tués parce qu'ils étaient journalistes, dessinateurs, policiers, ou parce qu'ils étaient juifs. En s'en prenant à eux, c'est à nous, c'est à la République que l'on s'en est pris !

Le 2 avril, une nouvelle ignominie fanatique s'est produite, cette fois-ci au Kenya, avec le massacre de 142 étudiants de l'université de Garissa.

Après les symboles de la liberté d'expression et ceux de la culture, c'est maintenant aux lieux de production et de transmission des connaissances que s'attaquent les extrémistes, ennemis déclarés de l'éducation et de la diffusion du savoir.

C'est bien sûr l'ensemble de la communauté éducative qui est interpellée par ces actes de barbarie et qui doit œuvrer pour faire vivre les valeurs républicaines. Les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ont un rôle majeur à jouer pour lutter contre l'obscurantisme car le savoir est une arme, une arme d'instruction massive. Le savoir est la seule façon de lutter efficacement et durablement contre les peurs et contre les amalgames, contre les stéréotypes, les préjugés et contre toute forme de discrimination.

L'UNSA Éducation entend apporter sa contribution, ici, au CTMESR, comme ailleurs, en restant fidèle aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité, et de laïcité. Sur ce dernier point, l'UNSA Éducation rappelle son attachement à ce que seule la loi de 1905 s'applique à l'université en tant qu'elle garantit à toutes et à tous la liberté de conscience. L'UNSA Éducation s'oppose donc à ce que la loi du 15 mars 2004 s'étende aux universités.

Dans la crise actuelle que nous connaissons, les corps intermédiaires se doivent d'être exemplaires et de pratiquer un dialogue social constructif, respectueux et digne. La proposition faite par la CPU de démembrer la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) a été reçue par les élus de l'UNSA Éducation comme une véritable provocation. L'UNSA Éducation dénonce depuis plusieurs mois une tendance forte des universités, sous l'impulsion de leurs présidents, à confondre l'autonomie et l'indépendance en réinventant des procédures qui mettent à mal les règlements ou statuts nationaux.

L'UNSA Éducation et ses syndicats demandent à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de réaffirmer les principes de la Fonction publique de l'État dans l'ensemble du périmètre ministériel dont elle a la charge, au moment où :

- le gouvernement a ouvert les discussions sur l'avenir de la Fonction publique (parcours professionnels, carrières, rémunérations) ;
- l'agenda social ministériel, lié au protocole social signé par l'UNSA Éducation, le 17 février 2014, prévoit la mise en place de groupes de travail.

Enfin, si les enjeux sociétaux, certains viennent d'être rappelés, les enjeux sociaux et les enjeux économiques de la démocratisation de l'accès aux études supérieures sont connus, les moyens alloués ne sont pas à la hauteur. Pire, contraints par une situation budgétaire des plus tendues, les établissements en sont réduits à prendre des mesures d'austérité qui obèrent leur potentiel pédagogique et scientifique alors que toutes les projections annoncent une augmentation constante des effectifs étudiants dans les prochaines années.

L'UNSA Éducation déplore cette approche comptable et court-termiste et demande que des mesures d'urgence soient discutées dans le cadre d'un dialogue social renouvelé pour que soit réaffirmée la priorité donnée à la jeunesse.

CTMESR du 14 avril 2015

Déclaration UNSA Éducation sur les moyens syndicaux

L'UNSA Éducation prend acte de la proposition de la DGRH de maintenir l'enveloppe de moyens syndicaux à hauteur de l'exercice précédent.

En l'état actuel des textes régissant le droit syndical et dans la mesure où la dotation globale en crédits de temps syndical (CTS) du département ministériel n'augmente pas, cette proposition, traduite dans le projet de décret qui nous est soumis pour avis, évite de voir baisser sensiblement les dotations générées, conformément à l'article 16 du décret 82-447 du 28 mai 1982, à la suite des élections professionnelles du 4 décembre dernier.

L'UNSA Education souhaite qu'à l'avenir cette solution dérogatoire puisse être consolidée et dans cette attente nous nous abstiendrons sur ce projet de décret.

Nous demandons expressément au MENESR de poursuivre et faire poursuivre avec la plus grande célérité la publication des textes réglementaires nécessaires, notamment l'arrêté maintenant les droits à un niveau égal à celui de l'année précédente afin de conforter le dispositif et que les différents établissements ou services et les personnels, y compris ceux de vos propres services, puissent s'organiser au mieux.